

Éco-mobilier

En 2020, 93% des meubles usagés recyclés et valorisés.

En route vers le ZERO déchet !

En 2020, Eco-mobilier a collecté 842 000 tonnes de DEA (déchets d'éléments d'ameublement), en léger repli de 4% par rapport à l'année précédente, malgré l'interruption de collecte pendant près de 10 semaines en raison de la crise sanitaire. Ce quasi-maintien de l'activité opérationnelle résulte également de la poursuite du déploiement des bennes en déchèteries (+ 363 déchèteries) et d'un accroissement des partenariats avec les associations (+ 80 associations).

Avec 93% de meubles recyclés ou valorisés, Eco-mobilier conforte son objectif « ZERO déchet » pour le mobilier en lien avec l'ensemble des parties prenantes de l'ameublement.

Tous les chiffres 2020 sont à retrouver sur le rapport annuel d'Eco-mobilier disponible en suivant ce lien.

Paris, le 6 juillet 2021 – Eco-mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte, du tri et du recyclage de l'ensemble des meubles, éléments d'ameublement et d'agencement. Depuis octobre 2018, Eco-mobilier prend aussi en charge les couettes et les oreillers usagés.

En 2020, Eco-mobilier a collecté 842 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEA), un repli de 4% par rapport à l'année précédente, malgré l'interruption de la collecte pendant près de 10 semaines. 93% de ces déchets collectés ont été soit réemployés (4,9%), soit recyclés en matières premières (46,1 %) ou soit valorisés en énergie (42 %), le reliquat ayant été éliminé. Par comparaison, avant la création d'Eco-mobilier et le démarrage de l'activité, en 2013, plus de la moitié des meubles usagés (55%) terminaient leur



vie en enfouissement.

En 2020, Eco-mobilier compte 5077 points de collecte répartis sur tout le territoire avec des bennes installées dans 3282 déchèteries des collectivités territoriales, chez les 1294 distributeurs, fabricants ou

livreurs d'ameublement et dans les 501 associations partenaires.



2020 : une année pour asseoir l'efficacité du dispositif de collecte et de recyclage

Ce bilan très positif conforte Eco-mobilier dans son projet d'atteindre le « ZERO déchet » pour le mobilier d'ici 2023. « En dix ans, le ZERO déchet est devenu une ambition réelle et concrète. Pour tenir la promesse, avec notamment l'élargissement du périmètre des produits de la maison, nous allons développer davantage les débouchés, faciliter le tri à la source en encourageant l'innovation », affirme Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier.

Tout d'abord, l'évolution du schéma de collecte en 2020, pour plus d'efficacité, a commencé à produire ses effets, avec la **baisse de 25% des trajets entre les points de collecte et les centres de tri**, favorisant ainsi le développement de solutions de recyclage et de valorisation de proximité, pour les meubles usagés.

Par ailleurs, des modalités nouvelles d'innovation avec les entreprises de l'ameublement et du recyclage ont également été mises en œuvre. *Innovation day*, un programme d'innovations pour identifier des projets innovants du monde entier a été lancé en janvier 2020 en présence de 120 entreprises de l'ameublement. Cette démarche a permis de repérer 22 porteurs de projets innovants dont une dizaine est actuellement en développement.

En juillet 2020, un partenariat a été signé avec l'entreprise américaine Dow Chemicals pour initier une technologie capable de transformer chimiquement les matelas et leur offrir une deuxième vie. Pour l'année en cours, Eco-mobilier compte bien maintenir le rythme soutenu de ces innovations afin de trouver une solution de recyclage pour chaque meuble usagé.

Enfin, la collecte de proximité a été testée sur 5 territoires pilotes, dans le cadre d'un programme de services destiné au grand public : Maison du tri. L'expérimentation pour faciliter le tri de proximité des objets de la maison a été lancée en octobre 2020. Son but est d'aider les Français à améliorer le tri des objets usagés de la maison pour en faciliter la réutilisation et le réemploi. Eco-mobilier a également testé la distribution de « sacs à matelas » pour faciliter la reprise et le recyclage des matelas usagés. Une fois collectés en sac, les matelas sont acheminés vers les centres de recyclage où leur recyclabilité est évaluée, comparée à celle des matelas qui sont encore collectés en déchèterie, sans sac.

2021 : une année pour préparer la mise en œuvre de la loi AGECL

Éco-mobilier

50, avenue Daumesnil - 75012 Paris - T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel) - eco-mobilier.fr
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS - RCS PARIS 538 495 870 - TVA FR 55538495870 - CODE APE 8299 Z

Les professionnels de l'ameublement s'organisent pour intégrer les nouvelles obligations de la loi AGEC et développer le don et le réemploi solidaire. Certaines mesures s'appliqueront dès janvier 2022, comme la reprise obligatoire des meubles usagés des clients ou l'interdiction d'éliminer les invendus.

« Les distributeurs de mobilier et d'éléments d'ameublement sont directement concernées par cette loi. A compter du 1er janvier 2022, les consommateurs pourront en effet se débarrasser gratuitement de leurs meubles usagés auprès des enseignes. Ce service devra être proposé par les boutiques de plus de 200 m2 ou lors des livraisons, à condition que les clients achètent des biens similaires. Les magasins dont la surface de vente dépasse 1000 m2 offriront, eux, une reprise sans obligation d'achat », explique Eric Weisman-Morel, Directeur du développement d'Eco-mobilier.

Les enseignes et les vendeurs sur internet vont aussi proposer une reprise sans frais des éléments d'ameublement usagés. Ils vont devoir informer les clients des conditions de reprise, avant la conclusion de la vente. Ces derniers devront préciser si la reprise s'effectue directement en magasin, lors de la livraison ou encore sur un point de collecte de proximité.

« Nous diffusons des supports d'information et des guides pour que les entreprises puissent se préparer activement », précise Eric Weisman-Morel. « Eco-mobilier assure des webinaires d'information réguliers et propose un accompagnement personnalisé pour aider les entreprises à se préparer. A partir de septembre, nos webinaires vont s'intensifier, avec un rendez tous les vendredis, de 9h30 à 10h30, pour passer en revue les enjeux réglementaires et les outils que nous mettons à disposition des entreprises », ajoute-t-il.

A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi.

Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté près de 3 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

En octobre 2020, Eco-mobilier lance Maison du tri, le compagnon qui vous donne toutes les solutions et adresses pour vous aider à bien ranger, trier, recycler vos meubles, votre literie et les objets de la maison. www.eco-mobilier.fr et www.maisondutri.fr

CONTACTS PRESSE

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com

Mathilde Golla – 06 30 10 23 99 – mgolla@eco-mobilier.fr